

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTES-ALPES**

Pôle vie de l'élève 04/05

21 avenue Maréchal Foch 05000 GAP

En charge du dossier Mme HUGUES Sylvie : 04.92.56.57.21

Gap, le

APPEL

NOTIFICATION DE LA DÉCISION

Nom et Prénom de l'élève :

Établissement d'origine :

J'ai l'honneur de vous communiquer la décision prise pour votre enfant par la commission d'appel.

NIVEAU :

APPEL

ACCEPTÉ

REJETÉ

Pour l'inspecteur d'académie – directeur
académique des services de l'éducation nationale
des Hautes-Alpes
L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de
l'information et de l'orientation

Dominique MORENO

MOTIVATION DE LA DÉCISION EN CAS DE REFUS :

NOTE :

- *L'affectation relève de la commission d'affectation et fera l'objet d'une notification ultérieure.*
- *En cas d'appel rejeté, la famille peut, de droit, obtenir le maintien de son enfant dans sa classe d'origine.*